

Alerte aux salarié-e-s du social !

Leur projet de réforme des diplômes, on en veut pas !

La fin des diplômes de niveau 6 : EJE, ES, AS, ETS, CESF pour 2026, au profit d'un métier généraliste avec des options, est annoncée par le Ministère. Et cela au nom de la perte d'attractivité des métiers du social, dont les raisons, nous le savons sont à trouver ailleurs : souffrance éthique due aux conditions de travail, manque de moyens, et gestion de plus en plus marchande de nos secteurs, précarité des étudiant-e-s, salaires très bas, remise en cause des conventions collectives...

La définition du travail social, bien qu'incomplète, telle qu'inscrite dans le Code d'Action Sociale et des Familles (1) est d'aider les personnes à accéder à leurs droits fondamentaux et à s'épanouir autant que faire se peut dans une Société qui ne cesse de les piétiner. Cela nécessite des outils, ce qui a été réaffirmé par ce même code, pour permettre des projets individualisés. Une éducatrice jeunes enfants n'aura pas les mêmes outils pour béquiller un-e enfant de 4 ans qu'un éducateur ou éducatrice spécialisée formé-e pour accompagner des personnes qui rencontrent des problèmes très différents, qu'illes soient SDF, en situation de handicap, hébergé-e dans une MECS, etc...Idem pour une CESF, une assistante sociale ou une éducatrice technique. La diminution des stages programmée, la diminution des apports théoriques vont donner un coup de massue sur notre savoir-faire, notre richesse en expérience accumulée durant des décennies. Les travailleurs sociaux et travailleuses sociales, si cette réforme passe, ne seront plus capables de s'adapter en temps réel aux personnes accompagnées, dont l'avenir sera aux mains des « managers » éloigné-e-s du terrain, inféodé-e-s aux critères de rentabilité de leur « entreprise ».

REFUSONS LEUR PROJET

POUR UN TRAVAIL SOCIAL EMANCIPATEUR



1)"Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière.

Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social."